



Droits de succession suite au décès de mon père

Par **policeman26**, le **01/02/2017** à **09:57**

Bonjour ,
mon père est décédé le 27 juin 2016 ,et j'ai fait une déclaration de notoriété (unique héritier)en juillet 2016 .
Mais voilà ,j'ai appris que mon père avait un compte bancaire en Espagne (10 500 €) car il allait souvent voir son frère qui habite là-bas ,car à première vue le certificat de notoriété ne suffit pas .
Ma question est quel document faut'il pour débloquer les fonds qui sont en Espagne sachant que il est inférieur à 50 000 € je ne paie pas d'impôt .
Merci d'avance